

Organe consultatif indépendant de surveillance de l'OMPI

**Quarante-quatrième session
Genève, 27 – 31 mars 2017**

RAPPORT

adopté par l'Organe consultatif indépendant de surveillance de l'OMPI

INTRODUCTION

1. L'Organe consultatif indépendant de surveillance de l'OMPI (OCIS) a tenu sa quarante-quatrième session du 27 au 31 mars 2017. L'OCIS compte cinq nouveaux membres représentant le groupe des pays africains, le groupe des pays d'Asie et du Pacifique, le groupe des pays d'Asie centrale, du Caucase et d'Europe orientale, le groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC) et la Chine.
2. Ont assisté à la session Mmes Tatiana Vasileva et Maria Vicien-Milburn, ainsi que MM. Gábor Ámon, Mukesh Arya, Egbert Kaltenbach, Othman Sharif et Zhang Long.
3. Conformément au mandat de l'OCIS, tous les membres ont signé une déclaration relative aux conflits d'intérêts. Aucun conflit d'intérêts n'a été constaté.

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

4. L'OCIS a adopté l'ordre du jour qui figure à l'annexe I du présent document. Une liste des documents figure à l'annexe II.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS DECOULANT DE LA SESSION PRECEDENTE

5. L'OCIS a fait le bilan des mesures prises pour donner suite aux décisions prises à sa quarante-troisième session et aux sessions précédentes.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : INITIATION DES NOUVEAUX MEMBRES

6. Dans le cadre d'une série de séances d'orientation, les nouveaux membres du comité ont pu découvrir quelques aspects du fonctionnement de l'Organisation. Le président de l'OCIS a présenté un exposé sur les fonctions et les modalités de fonctionnement du comité.
7. Le comité a tenu des séances d'information avec le Directeur général, le sous-directeur général chargé du Secteur administration et gestion, le contrôleur, la directrice du Département de la gestion des ressources humaines (DGRH) et le directeur de la Division de la supervision interne (DSI).
8. Le comité a également rencontré le président par intérim de l'Assemblée générale.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : SUPERVISION INTERNE

Supervision interne

9. Le comité a rencontré le directeur de la DSI, récemment nommé, qui a pris ses fonctions le 1^{er} février 2017, et se réjouit de collaborer étroitement avec lui dans l'avenir.
10. Le comité a examiné le rapport d'activité de la DSI à compter du 28 février 2017 et a noté avec satisfaction que les activités de supervision se déroulaient comme prévu, les audits du Groupe de la paie et du Service d'enregistrement de Madrid, ainsi que les évaluations du programme 12 (Division des classifications internationales et des normes) et de la communication institutionnelle étant en cours de réalisation.
11. L'OCIS s'est en outre félicité de la récente publication des versions révisées de la politique en matière d'enquêtes et du manuel d'enquête, dans lesquelles ont été prises en

considération les modifications de la Charte de la supervision interne adoptées par l'Assemblée générale, ainsi que les propositions formulées antérieurement par le comité.

12. Le comité a également examiné le projet de politique révisée en matière de publication des rapports de la DSI, qui vise à mettre en œuvre la décision de l'Assemblée générale selon laquelle les États membres peuvent demander à accéder aux rapports de supervision non publiés ou à la version originale des rapports expurgés et que, sur demande écrite, cet accès peut leur être octroyé sous réserve du respect de la confidentialité au sein de la Division de la supervision interne. Le directeur de la DSI, après avoir incorporé les propositions formulées par le comité, publiera la politique révisée.

13. En ce qui concerne la question des effectifs au sein de la DSI, l'OCIS a été informé que le recrutement du nouveau chef de la Section de l'évaluation était en bonne voie et que le candidat recommandé devrait prendre ses fonctions en juillet. Par ailleurs, la DSI a lancé une procédure de recrutement à un poste P-3 en vue du remplacement de l'auditeur, qui sera transféré dans une autre institution du système des Nations Unies.

14. Le comité a été informé que le chef de la Section de l'audit interne quitterait la DSI d'ici la fin du mois de juin afin de prendre ses nouvelles fonctions de directeur de la supervision interne dans une autre institution du système des Nations Unies. Le comité a proposé au directeur de la DSI de lancer sans délai la procédure de recrutement en vue de pourvoir ce poste clé.

15. Le comité a saisi cette occasion pour rendre hommage au degré de professionnalisme élevé de M. Tuncay Efendioglu et saluer l'excellente collaboration instaurée avec lui en sa qualité de directeur par intérim de la DSI pendant plus de 20 mois, et lui a souhaité plein succès dans ses nouvelles fonctions.

Rapports d'audit interne

16. Conjointement avec l'Administration et le directeur de la DSI, le comité a examiné les rapports d'audit sur la gestion des risques à l'échelle de l'Organisation et la gestion des projets, qui avaient été publiés dans leur version originale. Le comité a relevé avec satisfaction que des progrès considérables avaient été réalisés dans la mise en place d'une procédure formelle de gestion des risques à l'échelle de l'Organisation et que l'OMPI faisait partie des organisations du système des Nations Unies les plus attentives aux risques. Concernant le rapport d'audit sur la gestion des projets, le comité a noté que l'OMPI avait mis en œuvre des éléments du cadre de gestion des projets dans la perspective de l'établissement d'un cadre formel de gestion des projets.

17. L'OCIS a étudié avec le directeur de la DSI des options permettant de mieux prendre en considération une méthode fondée sur le risque en classant par ordre de priorité les recommandations d'audit, et il a proposé qu'elles soient présentées conformément à une approche fondée sur le risque.

Rapports d'évaluation

18. Le comité a examiné, conjointement avec l'Administration et le directeur de la DSI, les méthodes de travail et les stratégies de mise en œuvre des missions d'évaluation et s'est réjoui qu'une combinaison satisfaisante des méthodes fondées sur le risque utilisées permette de procéder à une évaluation globale de l'efficacité et de la viabilité des programmes. Le comité est favorable à une interaction directe entre l'Administration et le directeur de la DSI dans le cadre de la mise en place et de la réalisation des missions d'évaluation.

19. Conjointement avec l'Administration et le directeur de la DSI, le comité a également examiné le rapport d'évaluation de la Division des bases de données mondiales de l'OMPI, qui avait été publié dans sa version originale. L'OCIS a relevé avec satisfaction que le contenu et

les fonctions des bases de données mondiales permettaient d'obtenir les résultats escomptés par l'OMPI. Il a pris note de la recommandation visant à améliorer les procédures de contrôle de la qualité et de gestion des données, et a félicité l'Administration pour le plan d'action qui comportait des critères d'évaluation clairement définis pour toutes les recommandations.

Enquêtes

20. Le comité a été informé de la situation en ce qui concernait les cas examinés et a abordé avec le directeur de la DSI des questions générales relatives aux procédures applicables en matière d'enquête.

21. L'OCIS a noté qu'au 28 février 2017, 12 enquêtes étaient en cours de réalisation par la DSI. Le comité a examiné les éléments relatifs à chacune des enquêtes et a eu par la suite des échanges avec le directeur de la DSI et le chef de la Section des enquêtes.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : PROJET DE RAPPORT FINANCIER ET D'ETATS FINANCIERS POUR 2016

22. Au cours de la session, des extraits des états financiers non vérifiés pour l'exercice s'achevant le 31 décembre 2016 ont été présentés au comité, qui a examiné avec l'Administration la situation financière et les résultats financiers.

23. En ce qui concerne les résultats financiers, l'OCIS a noté que les recettes s'élevaient au total à 387,7 millions de francs suisses, contre 381,9 millions de francs suisses en 2015. Les dépenses s'élevaient au total à 355,7 millions, contre 348,7 millions en 2015. L'OMPI a enregistré un excédent net de 32 millions, contre 33,3 millions en 2015.

24. Les taxes provenant du système du PCT constituent la plus importante source de recettes, s'établissant à 290,71 millions (275,39 millions en 2015), soit 75% des recettes totales de l'Organisation. Les dépenses de personnel constituent le poste de dépenses le plus important, s'élevant à 224,35 millions (216,3 millions en 2015), soit 63% des dépenses totales.

25. Concernant la situation financière, le montant total des actifs s'élevait à 1027,2 millions au 31 décembre 2016, tandis que le montant total des passifs s'établissait à 715,9 millions. Les actifs nets s'élevaient à 311,3 millions, en hausse par rapport à 2015 (279,1 millions). Les plus significatifs étaient la trésorerie et les équivalents de trésorerie, s'élevant à 529,8 millions (489,5 millions en 2015), et les terrains et constructions, qui s'établissaient à 375,5 millions (380,5 millions en 2015). Les passifs les plus importants étaient les encaissements par anticipation, s'établissant à 273,7 millions (253,6 millions en 2015) et les prestations au personnel, qui s'élevaient à 188,4 millions (171,5 millions en 2015).

26. Le comité a été informé que, compte tenu de l'adoption d'une nouvelle norme comptable, IPSAS 39, l'OMPI serait obligée à l'avenir de modifier sa méthode comptable concernant l'assurance maladie après la cessation de service. Cette modification pourrait avoir un effet significatif sur les actifs nets pris en considération dans l'état de la situation financière.

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : PROPOSITIONS DE MODIFICATION DU REGLEMENT FINANCIER ET DE SON REGLEMENT D'EXECUTION

27. Le comité a noté que l'Administration envisageait de proposer des modifications du règlement financier et de son règlement d'exécution, essentiellement afin de faire en sorte qu'ils restent en phase avec l'évolution des différents éléments du cadre réglementaire et des besoins opérationnels. Une proposition sera présentée au Comité du programme et budget (PBC) en juillet 2017.

**POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : NORME INTERNATIONALE D'AUDIT ISA 701
"COMMUNICATION DES QUESTIONS CLÉS DE L'AUDIT DANS LE RAPPORT DE
L'AUDITEUR INDEPENDANT"**

28. À la suite de la publication d'une nouvelle norme internationale d'audit (ISA 701) "Communication des questions clés de l'audit dans le rapport de l'auditeur indépendant", le vérificateur externe des comptes a sollicité l'avis de l'OCIS sur la question de savoir s'il doit incorporer les questions clés de l'audit dans son rapport succinct et quelle procédure suivre pour communiquer les principales conclusions découlant de l'audit avant la publication du rapport d'audit.

29. Conformément à la norme ISA 701, les questions clés de l'audit sont celles qui, selon l'appréciation professionnelle du vérificateur, revêtent un intérêt particulier dans le cadre de la vérification des états financiers. En d'autres termes, le vérificateur doit déterminer les questions auxquelles il doit accorder une attention particulière lors du travail de vérification. Si la prise en considération des questions clés de l'audit est obligatoire, entre autres, pour les entreprises cotées en bourse, elle est facultative pour les organisations internationales.

30. Le comité a noté que le Groupe de vérificateurs externes des comptes de l'ONU avait examiné cette question et décidé que ses membres pourraient se concerter avec l'Administration et les organes chargés des questions de gouvernance (à savoir les organes directeurs et les organes de surveillance) des différentes organisations afin de déterminer s'il convenait de prendre en considération les questions clés de l'audit.

31. L'OCIS a admis que la communication des questions clés de l'audit permettait de fournir des informations supplémentaires aux destinataires des états financiers, qu'elles pouvaient aider à comprendre les questions qui, selon l'appréciation professionnelle du vérificateur, revêtaient un intérêt particulier dans le cadre de la vérification des états financiers, et à comprendre l'organisation et les domaines impliquant un jugement significatif de la direction dans les états financiers vérifiés.

32. Le comité est convenu que la communication des questions clés de l'audit augmenterait la valeur du rapport du vérificateur en renforçant la transparence de la vérification réalisée. Elle donnerait également aux destinataires une base pour discuter avec l'Administration et les organes chargés des questions de gouvernance de certaines questions soulevées lors de la vérification.

33. Le comité a fait part de ses vues au vérificateur externe des comptes et l'a encouragé à appliquer la norme ISA 701 à titre expérimental et à incorporer les questions clés de l'audit dans son rapport succinct établi à l'issue de la vérification des états financiers.

34. Les États membres souhaiteront peut-être étudier si l'incorporation des questions clés de l'audit dans le rapport succinct apporterait une valeur ajoutée.

**POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR : INFORMATIONS ACTUALISEES SUR LA REVISION
PRESCRITE DES POLITIQUES ET PROCEDURES EN MATIERE D'ACHATS**

35. Le comité a examiné et passé en revue avec l'Administration et le directeur de la DSI les propositions de modification des dispositions du règlement financier et de son règlement d'exécution relatives aux achats, y compris l'évaluation et les propositions formulées par la DSI.

36. Le comité a conclu que ces modifications amélioreraient les principes généraux en matière d'achats contenus dans le règlement financier et son règlement d'exécution en renforçant la procédure d'achat.

37. L'OCIS s'est félicité en particulier de l'implication obligatoire du Comité d'examen des contrats en cas d'utilisation d'autres procédures d'achat, c'est-à-dire de procédures non concurrentielles, et des documents supplémentaires requis dans ce type de procédures. Il s'est également réjoui de l'accent mis sur la coopération en matière d'achats avec d'autres organisations intergouvernementales et de la clarification des conditions préalables devant être remplies pour pouvoir s'appuyer sur une décision d'achat prise par une autre organisation intergouvernementale.

38. Le comité a formulé des propositions que l'Administration prendra en considération dans sa proposition finale. Plus précisément, le comité a proposé que l'Administration envisage d'incorporer, par souci de transparence, dans le rapport sur l'exécution des programmes ou dans d'autres rapports périodiques, des informations statistiques sur les cas dans lesquels d'autres procédures d'achat ont été utilisées.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR : DEONTOLOGIE

Déontologie

39. Le comité a examiné le rapport sur l'audit du cadre éthique de l'OMPI, qui sera publié dans sa version originale le 6 avril 2017.

40. Le directeur de la DSI a communiqué au comité des informations sur les conclusions et recommandations issues de l'audit et a répondu à une série de questions sur les résultats d'une enquête menée auprès des fonctionnaires de l'OMPI pendant la procédure d'audit. Le comité a noté, sur la base des résultats de l'enquête, qu'une fonction de déontologie forte et indépendante demeurait essentielle à l'OMPI.

41. Le comité a noté avec satisfaction que la conception et la structure du cadre éthique de l'OMPI avaient été considérées comme adéquates et conformes aux pratiques recommandées en la matière dans le cadre du système des Nations Unies, tout en relevant qu'il convenait de déployer davantage d'efforts afin de renforcer l'application de ce cadre éthique.

42. Le comité a considéré que le calendrier de mise en œuvre des recommandations d'audit était très souple, en particulier concernant les recommandations auxquelles avait été accordé un degré de priorité élevé. Il a appelé instamment la chef du Bureau de la déontologie à réexaminer les dates fixées et à se montrer plus ambitieuse dans la mise en œuvre des recommandations.

43. Tout en reconnaissant les ressources limitées dont disposait le Bureau de la déontologie, le comité a souligné que les États membres considéraient que la publication des politiques révisées en matière de protection contre les représailles et de déclaration de situation financière revêtait une priorité absolue et devait avoir lieu avant les dates actuellement prévues de décembre 2017 et février 2018, respectivement. Le comité a proposé que la chef du Bureau de la déontologie réexamine les priorités du Bureau en vue d'accélérer la publication de ces politiques. La chef du Bureau de la déontologie s'est engagée à présenter un projet de politique révisée en matière de protection contre les représailles avant la prochaine session du comité, prévue en juillet 2017.

44. Le comité a pris note du programme de travail du Bureau de la déontologie pour 2017, daté du 25 mars 2017. Après avoir examiné le rapport sur la mise en œuvre du programme de travail de 2016, il a constaté qu'un grand nombre de projets lancés par le Bureau de la déontologie en 2016 étaient encore en cours d'exécution, tels que la révision du mandat du Bureau de la déontologie et la mise à jour de son site Intranet.

45. L'OCIS a tenu des délibérations avec le directeur de la DSI et la chef du Bureau de la déontologie au sujet du rapport d'audit, de l'enquête réalisée et de l'importance que revêt la question de la déontologie.

POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR : SUITE DONNEE A LA DEMANDE FORMULEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE (A/56/16, PARAGRAPHE 22.II))

46. En réponse à la demande formulée par l'Assemblée générale lors de l'adoption de la Charte de la supervision interne révisée, le comité a élaboré des propositions de modification du Statut et Règlement du personnel pour examen et adoption par le Comité de coordination.

47. Les modifications proposées visent à apporter des précisions sur la procédure disciplinaire dans le cas d'un rapport d'enquête établissant le bien-fondé d'allégations de faute à l'encontre du Directeur général. Selon les modifications proposées, le Comité de coordination serait l'autorité compétente pour lancer une procédure disciplinaire et proposer une mesure disciplinaire, tandis que l'Assemblée générale prendrait une décision quant à l'application de la mesure disciplinaire.

48. En ce qui concerne la procédure disciplinaire en général, le comité a proposé de préciser que la procédure doit être lancée sur la base d'un rapport d'enquête, afin d'établir une distinction entre l'enquête et la procédure disciplinaire. Il a également proposé d'élargir l'éventail de mesures disciplinaires possibles, conformément à la pratique établie dans les autres institutions du système des Nations Unies. Enfin, il a proposé que le directeur de la DSI soit clairement désigné comme la principale source d'informations relatives aux allégations de faute, ce qui permettrait d'éviter une multiplication des sources d'information.

49. Le comité sollicitera l'avis du conseiller juridique sur les modifications proposées et soumettra par la suite la proposition aux États membres à des fins de consultation. Il se propose de présenter son rapport final au Comité de coordination à temps pour la prochaine session du Comité de coordination.

POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR : SUIVI DES RECOMMANDATIONS RELATIVES A LA SUPERVISION

50. L'OCIS a passé en revue avec l'Administration et le directeur de la DSI l'état d'avancement des recommandations en matière de supervision. Au cours des trois mois écoulés depuis la dernière session de l'OCIS, 17 recommandations avaient été classées tandis que 32 nouvelles recommandations avaient été ajoutées, ce qui portait à 175 le nombre total de recommandations en suspens.

51. Le comité a noté que 45 (25,7%) de ces recommandations dataient de plus de deux ans. Tout en admettant que la mise en œuvre d'un grand nombre de recommandations pouvait se révéler complexe et dépendre d'un certain nombre de facteurs, tels que la mise en place de nouveaux systèmes ou la coopération de parties extérieures, le comité s'est déclaré préoccupé par le fait que 71 (40,6%) des recommandations aient dépassé la date fixée pour leur mise en œuvre. En outre, dans un grand nombre de cas, la date de mise en œuvre convenue avec l'Administration avait été modifiée à plusieurs reprises. Le comité prévoit d'examiner certains de ces cas avec les responsables concernés à sa prochaine session.

52. Le comité a proposé que l'Administration, conjointement avec la DSI ou le vérificateur externe des comptes, réexaminent les recommandations formulées de longue date afin de déterminer si elles étaient toujours pertinentes et, dans l'affirmative, de définir des dates réalistes pour leur mise en œuvre.

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR : SEANCE D'INFORMATION A L'INTENTION DES REPRESENTANTS DES ÉTATS MEMBRES

53. Une séance d'information a été organisée, au cours de laquelle l'OCIS a informé les représentants des États membres des délibérations tenues lors de la présente session et a répondu aux questions posées par les délégués.

POINT 13 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS DIVERSES

Prochaine session

54. La prochaine session de l'OCIS se tiendra du lundi 3 au jeudi 6 juillet 2017. Le projet d'ordre du jour de cette session est le suivant :

- 1) Adoption de l'ordre du jour
- 2) Questions découlant de la session précédente
- 3) Réunion avec le Directeur général
- 4) Supervision interne
- 5) Suivi des recommandations relatives à la supervision
- 6) Rapport financier et états financiers pour 2016
- 7) Vérification externe des comptes
- 8) Suite donnée à la demande formulée par l'Assemblée générale (A56/16, paragraphe 22.ii))
- 9) Séance d'information sur le secteur du droit d'auteur et des industries de la création
- 10) Déontologie
- 11) Médiateur
- 12) Rapport annuel de l'OCIS pour 2016
- 13) Séance d'information à l'intention des représentants des États membres
- 14) Questions diverses

[Les annexes suivent]



Organe consultatif indépendant de surveillance de l'OMPI

**Quarante-quatrième session
Genève, 27 – 31 mars 2017**

ORDRE DU JOUR

adopté par l'Organe consultatif indépendant de surveillance de l'OMPI

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Questions découlant de la session précédente
3. Initiation des nouveaux membres
4. Supervision interne
5. Projet de rapport financier et d'états financiers pour 2016
6. Propositions de modification du Règlement financier et de son règlement d'exécution
7. Norme internationale d'audit ISA 701 "Communication des questions clés de l'audit dans le rapport de l'auditeur indépendant"
8. Informations actualisées sur la révision prescrite des politiques et procédures en matière d'achats
9. Déontologie
10. Suite donnée à la demande formulée par l'Assemblée générale (A56/16, paragraphe 22.ii)
11. Suivi des recommandations relatives à la supervision

12. Séance d'information à l'intention des représentants des États membres
13. Questions diverses

[L'annexe II suit]



WO/IAOC/44/INF/1
ORIGINAL : ANGLAIS
DATE : 13 AVRIL 2017

Organe consultatif indépendant de surveillance de l'OMPI

**Quarante-quatrième session
Genève, 27 – 31 mars 2017**

LISTE DES DOCUMENTS

adoptée par l'Organe consultatif indépendant de surveillance de l'OMPI

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- [01] Ordre du jour annoté
- [02] Calendrier
- [03] Liste des documents

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS DECOULANT DE LA SESSION PRECEDENTE

- [04] Liste de tâches de l'OCIS

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : INITIATION DES NOUVEAUX MEMBRES

- [05] Programmes de l'OMPI
- [06] Brochure intitulée *OMPI – Mettre la propriété intellectuelle au service de tous* (2014)
- [07] Brochure intitulée *Guide des services de l'OMPI* (2012)
- [08] Brochures intitulées *Comprendre les brevets/le droit d'auteur/les marques*

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : SUPERVISION INTERNE

Division de la supervision interne

- [09] Avis au personnel n° 5/2017 – Nomination à la Division de la supervision interne

- [10] Rapport d'activité de la Division de la supervision interne (DSI), 8 mars 2017 (Référence : IOD-IAOC-2017/01)
- [11] Division de la supervision interne – Projet de politique révisée en matière de publication des rapports (IOD/PP/2017)
- [12] Tableau de bord de la Division de la supervision interne (janvier – décembre 2016)

Audit interne

- [13] Rapport de la DSI : Audit de la gestion des projets, 7 décembre 2016 (Référence : IA 2016-04)
- [14] Rapport de la DSI : Audit de la gestion des risques à l'échelle de l'Organisation, 16 décembre 2016 (Référence : IA 2016-08)

Évaluation

- [15] Rapport d'évaluation – Évaluation de la Division des bases de données mondiales de l'OMPI
Rapport final, 25 janvier 2017 (Référence : EVAL 2016-05)

Enquête

- [16] Politique en matière d'enquêtes – édition 2017 (IOD/IP/2017/1) et Manuel d'enquête – édition 2017 (IOD/IM/2017/1)

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : PROJET DE RAPPORT FINANCIER ET D'ETATS FINANCIERS POUR 2016

Pas de document : compte rendu verbal.

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : PROPOSITIONS DE MODIFICATION DU REGLEMENT FINANCIER ET DE SON REGLEMENT D'EXECUTION

Pas de document : compte rendu verbal.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : NORME INTERNATIONALE D'AUDIT ISA 701 "COMMUNICATION DES QUESTIONS CLES DE L'AUDIT DANS LE RAPPORT DE L'AUDITEUR INDEPENDANT"

Lettre du vérificateur externe des comptes datée du 1^{er} décembre 2016

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR : INFORMATIONS ACTUALISEES SUR LA REVISION PRESCRITE DES POLITIQUES ET PROCEDURES EN MATIERE D'ACHATS

- [17] Examen par la DSI des propositions de modification des politiques et procédures en matière d'achats – 14 mars 2017

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR : DEONTOLOGIE

- [18] Rapport d'audit : Audit du cadre éthique de l'OMPI, 6 mars 2017 (Référence : IA 2016-06)
- [19] Programme de travail pour 2017
- [20] Rapport sur la mise en œuvre du programme de travail de 2016
- [21] Informations actualisées sur la révision de la politique de protection des lanceurs d'alerte

POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR : SUITE DONNEE A LA DEMANDE FORMULEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE (A/56/16, PARAGRAPHE 22.II))

- [22] Rapport de l'Organe consultatif indépendant de surveillance de l'OMPI (OCIS), 2 août 2016 (document WO/GA/48/1)
- [23] Rapport de synthèse (document A/56/16) – 11 octobre 2016

POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR : SUIVI DES RECOMMANDATIONS RELATIVES A LA SUPERVISION

[24] Recommandations relatives à la supervision en suspens – 28 février 2017

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR : SEANCE D'INFORMATION A L'INTENTION DES REPRESENTANTS DES ETATS MEMBRES

POINT 13 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS DIVERSES

[25] Rapport – quarante-troisième session (WO/IAOC/43/2)

[26] Avis au personnel n° 8/2017 – Mesures disciplinaires appliquées à l'OMPI au cours de la période allant de janvier à décembre 2016

[27] Ordre de service n° 4/2017 – Programme spécial de Madrid

[Fin de l'annexe II et du document]